

*En augmentation continue, les familles monoparentales représentaient au recensement de 1999 près de 17 % des familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans. Un enfant sur sept vit désormais avec un seul de ses parents, le plus souvent sa mère.*

*L'enquête « Étude de l'histoire familiale », réalisée par l'INSEE et l'INED en complément au recensement, permet d'appréhender la diversité des familles monoparentales et la place de la monoparentalité dans les trajectoires individuelles.*

*Les trois quarts des familles monoparentales se sont constituées à la suite d'une séparation après un mariage ou une union libre.*

*15 % des familles sont fondées suite à une naissance par des femmes qui ne vivaient pas en couple.*

*Enfin le veuvage, en net recul, concerne 11 % des situations de monoparentalité.*

*L'histoire matrimoniale des parents joue aussi beaucoup sur les caractéristiques des familles monoparentales : parents et enfants plus jeunes et durée de la monoparentalité plus longue lorsqu'il n'y a pas eu auparavant de vie de couple ; parents et enfants plus âgés lorsque la monoparentalité intervient suite à un décès ; enfin plus faible ancienneté des familles monoparentales après une séparation.*

*Les parents les plus jeunes des familles monoparentales sont aussi moins diplômés que ceux qui vivent en couple, différence beaucoup moins marquée pour les générations plus âgées. Les mères de famille monoparentale sont en revanche plus souvent actives que celles qui vivent en couple mais elles sont aussi plus fréquemment au chômage. Là encore la jeunesse du parent et la survenue précoce d'une naissance dans son parcours scolaire ou professionnel apparaissent déterminants.*

*Élisabeth ALGAVA*

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées  
DREES

## Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale

La monoparentalité a pris une place importante dans le paysage familial en France puisqu'elle concerne plus d'une famille avec enfants sur six, et un enfant sur sept. Toutefois, le fait d'être parent de famille monoparentale recouvre une très grande diversité de situations : ainsi cela peut concerner aussi bien une jeune femme hébergée par ses parents avec son enfant qu'un veuf vivant avec ses deux enfants majeurs mais encore à charge. L'enquête « Étude de l'histoire familiale » (EHF) permet d'analyser cette diversité, en fournissant des indications sur les trajectoires aussi bien matrimoniales que professionnelles des parents de famille monoparentale (encadré 1).

### *une augmentation continue des familles monoparentales*

**300 000 familles monoparentales supplémentaires entre 1990 et 1999**

Entre les recensements de 1990 et de 1999, la croissance du nombre de familles monoparentales comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans s'est



poursuivie à un rythme soutenu comme entre 1982 et 1990, passant de 1 175 000 familles à 1 495 000 en France métropolitaine (graphique 1). Parallèlement, le nombre total de familles comprenant un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans est resté stable. De ce fait, la proportion de familles monoparentales s'est nettement accrue, de 10,2 % en 1982 à 13,2 % en 1990 et 16,7 % en 1999, alors même qu'elle ne s'était presque pas modifiée durant la période précédente (passant de 9,4 % en 1968 à 10,2 % en 1982). C'est essentiellement le nombre de mères qui s'est ainsi

accru, la proportion de pères au sein des parents de famille monoparentale s'étant stabilisée à 14 % depuis 1990 après avoir représenté autour de 20 % dans les années 1960 et 1970.

Le panel européen des ménages, qui permet d'évaluer l'importance des familles monoparentales dans les différents pays européens selon la même définition indique qu'en 1996, elles représentaient 14 % des ménages comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans dans l'ensemble des douze pays de l'Union européenne couverts par l'enquête. Cette proportion allait de 9 % en Espagne à 23 % au Royaume-Uni, la France se situant avec 14 % dans la moyenne européenne (Chambaz, 2000).

## Un enfant sur sept vit désormais avec un seul de ses parents

Selon le recensement de 1999, parmi les enfants de moins de 25 ans restés au domicile parental, 15 % vivent avec un seul de leurs parents, alors que 11 % étaient dans ce cas en 1990. Cette proportion augmente avec l'âge des enfants : 9 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec un seul parent alors que c'est le cas de 16 % des 10-17 ans et de 19 % des plus de 18 ans (tableau 1).

Toujours selon le dernier recensement, seuls 14 % des enfants de famille monoparentale vivent avec leur père, part qui progresse également avec l'âge : de 9 % pour les moins de 3 ans à 18 % pour

### E•1

#### Source, définitions et champ

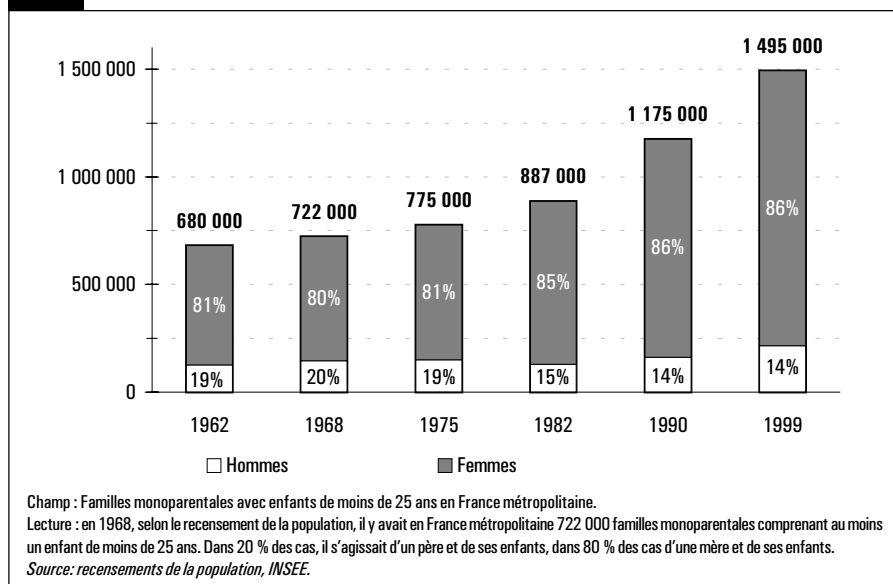
L'enquête « Étude de l'histoire familiale » (EHF) a été réalisée par l'INSEE et l'INED en 1999. Elle est le prolongement de l'enquête « Famille » réalisée en complément de chaque recensement de la population depuis 1954. En 1999, 380 000 personnes de 18 ans et plus vivant en logement individuel ont répondu au questionnaire auto-administré en France métropolitaine : 145 000 hommes et 235 000 femmes. Cette enquête a été étendue également aux prisons et aux maisons de retraite. Le questionnaire porte essentiellement sur les parcours familiaux (enfants et unions), les trajectoires professionnelles, l'origine sociale, la transmission familiale des langues.

Par ailleurs, dans la plupart des cas, les informations issues du bulletin de recensement de la personne, ainsi que celles des autres membres de son ménage ont pu être retrouvées. Seules les réponses des personnes ainsi appariées, soit 96,5 % des personnes enquêtées, sont ici exploitées. En effet, la définition des familles monoparentales repose sur une analyse des ménages et la présence d'enfants au domicile ne pouvait être définie de façon certaine que lorsqu'un bulletin de recensement avait été rempli. La pondération élaborée par l'INSEE et l'INED, a donc été légèrement aménagée pour tenir compte de cette différence de champ.

Les chiffres présentés ici sont issus de l'exploitation du fichier définitif. Les écarts avec la précédente version sont liés à une pondération plus élaborée, stratifiée sur un plus grand nombre de critères. Ils sont particulièrement importants sur les variables d'activité et de diplôme pour lesquelles un travail de redressement a été réalisé par l'INSEE et l'INED.

### G•01

#### évolution des familles monoparentales selon les différents recensements



### T•01

#### nombre et proportion d'enfants qui vivent dans des familles monoparentales

|                 | 1990      |                | 1999      |                |
|-----------------|-----------|----------------|-----------|----------------|
|                 | Effectif  | % <sup>1</sup> | Effectif  | % <sup>1</sup> |
| Moins de 25 ans | 1 896 000 | 11             | 2 413 000 | 15             |
| Moins de 18 ans | 1 258 000 | 9              | 1 750 000 | 13             |
| 0-2 ans         | 104 000   | 7              | 142 000   | 9              |
| 3-6 ans         | 240 000   | 8              | 328 000   | 12             |
| 7-11 ans        | 367 000   | 10             | 536 000   | 14             |
| 12-17 ans       | 547 000   | 12             | 743 000   | 16             |
| 18-24 ans       | 638 000   | 16             | 663 000   | 19             |

1. La proportion est calculée sur l'ensemble des enfants vivant dans une famille, c'est-à-dire ceux qui vivent avec leurs parents.  
Champ : enfants de moins de 25 ans résidant au domicile parental, France métropolitaine.  
Lecture : 2,4 millions d'enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale, ce qui représente 15 % des enfants de moins de 25 ans.  
Source : recensements de la population 1990 et 1999, INSEE.

les 18-24 ans. De plus, les garçons, sauf les plus jeunes d'entre eux, sont un peu plus fréquemment confiés à la seule garde de leur père que les filles. Ainsi, 13 % des filles de 12 à 17 ans vivant dans une famille monoparentale sont avec leur père contre 16 % des garçons du même âge.

Réalisée au même moment que le recensement, l'enquête « Étude de l'histoire familiale » permet de décrire plus précisément les caractéristiques de ces familles.

En premier lieu, le croisement des informations fournies par cette enquête avec celles issues des bulletins de recensement montre la complexité des situations parfois décrites par les personnes interrogées. Ainsi, les déclarations d'unions ne coïncident pas toujours avec la cohabitation effective et la définition de la monoparentalité ne va pas toujours de soi (encadré 2). De ce fait, une définition plus

restrictive est adoptée pour la suite de l'analyse où seuls les parents de famille monoparentale classés comme tels au recensement et qui ont, en outre, déclaré ne pas vivre en couple lors de l'enquête EHF ont été retenus. Cette condition restreint d'environ 10 % le nombre des parents de famille monoparentale pris en compte, soit 1 140 000 familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans.

E•2

Comment définir les familles monoparentales ?

**Avoir des enfants à charge...**

Une famille monoparentale est constituée d'un parent qui vit sans conjoint avec ses enfants dans un même logement. L'étude porte ici uniquement sur les familles monoparentales comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans, comme c'était l'usage dans l'exploitation des recensements jusqu'en 1982. Les familles monoparentales ayant moins souvent de jeunes enfants à charge que les couples, plus on retient une limite d'âge pour les enfants faible, plus leur importance relative est réduite : les familles monoparentales représentent 40 % des familles avec enfants ne comprenant pas d'enfant de moins de 25 ans, et seulement 10 % de celles comprenant un enfant de 0 à 3 ans (tableau 1).

**... et vivre sans conjoint**

Cette première définition, issue de la classification des familles réalisée lors du recensement, laisse cependant subsister des imprécisions car l'analyse des structures familiales grâce aux informations complémentaires de l'enquête EHF révèle que de nombreuses situations sont plus ambiguës.

En premier lieu, certains parents déclarent vivre en couple alors que dans leur ménage ne vit pas de conjoint : il peut s'agir par exemple de personnes séparées pour des raisons professionnelles ou personnelles. Cela concerne une proportion non négligeable des parents de famille monoparentale comptabilisés au recensement. Nous avons choisi de considérer que ces personnes vivaient en couple. Cela représente environ 10 % des parents de famille monoparentale et même 25 % des hommes parents de famille monoparentale (tableau 2). Cette définition plus restrictive réduit donc tout particulièrement le nombre de pères de famille monoparentale considérés. De ce fait, dans le champ considéré, la proportion de pères dans l'ensemble des parents de famille monoparentale est de 12 % contre 14 % selon le recensement.

Par ailleurs, au sein des familles monoparentales, une proportion importante vit avec d'autres adultes (des parents le plus souvent), ce qui signifie sans doute des solidarités financières et affectives différentes au sein du ménage, sans que l'on puisse, sur la base de cette enquête, en évaluer la portée. Cela concerne notamment 21 % des femmes de moins de 30 ans qui vivent seules avec leur(s) enfant(s) et reflète la fréquence des situations d'hébergement de ces familles monoparentales (tableau 3). Cette situation reste cependant marginale, contrairement à ce qui se passe dans certains autres pays européens, comme l'Espagne ou l'Italie, où respectivement près de la moitié et du tiers des familles monoparentales sont hébergées par leurs ascendants (Chambaz, 2000).

Enfin, lorsqu'un parent vit seul avec ses enfants, il est impossible d'en conclure qu'il est le seul à assumer l'ensemble des fonctions parentales. En effet, de plus en plus d'enfants de famille monoparentale ont un autre parent vivant qui ne partage pas leur logement car les familles monoparentales, auparavant en majorité issues d'un veuvage, sont de plus en plus souvent issues de la rupture d'une union libre ou d'un mariage.

Tableau 1 : nombre de familles monoparentales et proportion de l'ensemble des familles avec enfants selon l'âge du plus jeune enfant, au recensement de 1999

| Âge du plus jeune enfant                           | 0-3 ans | 4-6 ans | 7-15 ans | 16-17 ans | 18-24 ans | 25 ans et plus |
|--|---------|---------|----------|-----------|-----------|----------------|
| Familles monoparentales (en milliers)              | 202     | 193     | 673      | 143       | 282       | 491            |
| Proportion de l'ensemble des familles avec enfants | 10%     | 15%     | 20%      | 22%       | 24%       | 40%            |

Source : exploitation complémentaire du recensement de la population, INSEE, 1999.

Tableau 2 : proportion de parents de famille monoparentale au sens du recensement qui déclarent vivre en couple à l'enquête Étude de l'histoire familiale

|                                  | en %   |        |          |
|----------------------------------|--------|--------|----------|
|                                  | Hommes | Femmes | Ensemble |
| Déclarent vivre en couple        | 25     | 8      | 10       |
| Déclarent ne pas vivre en couple | 75     | 92     | 90       |
| Total                            | 100    | 100    | 100      |

Champ : familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans, France métropolitaine.

Source : enquête Étude de l'histoire familiale, INSEE / INED, 1999.

Tableau 3 : proportion des familles qui vivent dans un ménage complexe selon le type de famille

|                       |                          | en %              |                 |
|-----------------------|--------------------------|-------------------|-----------------|
|                       |                          | Ménages complexes | Ménages simples |
| Couple                | Femme de moins de 30 ans | 5                 | 95              |
|                       | Femme de 30 ans ou plus  | 4                 | 96              |
|                       | Ensemble                 | 4                 | 96              |
| Famille monoparentale | Femme de moins de 30 ans | 21                | 79              |
|                       | Femme de 30 ans ou plus  | 7                 | 93              |
|                       | Homme                    | 9                 | 91              |
|                       | Ensemble                 | 9                 | 91              |
| Ensemble              |                          | 5                 | 95              |

Définition : selon la définition adoptée ici, un ménage simple est soit un couple avec ses enfants soit un parent et ses enfants. Le ménage est complexe si vivent dans le ménage d'autres personnes ou même plusieurs familles.

Champ : familles avec enfant(s) de moins de 25 ans, France métropolitaine.

Source : enquête Étude de l'histoire familiale, INSEE / INED, 1999.

**Peut-on évaluer la proportion de personnes qui se sont trouvées en situation d'élever seules leur(s) enfant(s) au moins une fois dans leur vie ?**

*Pour évaluer la proportion de personnes qui ont connu la monoparentalité, on peut s'appuyer sur les données rétrospectives sur les vies de couple et la naissance des enfants qui sont disponibles dans l'enquête Étude de l'histoire familiale. Cependant, plus on s'intéresse à des périodes lointaines, plus l'information est lacunaire et risque d'être entachée d'erreurs.*

*Pour tirer parti des informations les plus récentes, on a cherché à évaluer quelle serait, si les comportements matrimoniaux et de fécondité à chaque âge se maintenaient tels qu'ils sont observés en 1999, la proportion de femmes et d'hommes qui se trouveraient, au moins pendant une année de leur vie, en situation d'élever sans conjoint un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans. Cette méthode est assez proche de celle utilisée pour calculer un indicateur conjoncturel de fécondité : on calcule la proportion d'individus, pour chaque génération, qui entre mars 1998 et février 1999 ont «fêté leur premier anniversaire» comme parents de famille monoparentale, donc sont devenus parents de famille monoparentale pour la première fois de leur vie entre mars 1997 et février 1998, puis on somme ces proportions.*

*L'évaluation ainsi obtenue («estimation basse» du tableau) est sous-estimée pour deux raisons. Tout d'abord, lorsque le calendrier des vies de couple est complexe, il n'est pas sûr que ce soit bien la première fois que le parent se trouve seul à élever ses enfants et les cas incertains sont exclus de l'estimation basse. Par ailleurs, il y a une déperdition liée aux remises en couple en observant en février 1999 les femmes qui sont parents de famille monoparentale depuis une date comprise entre février 1997 et mars 1998 : un parent qui s'est séparé de son conjoint en février 1997 et s'est remis en couple en juin 1998 par exemple, donc au bout d'un an et deux mois n'est pas comptabilisé car il n'est plus parent de famille monoparentale en mars 1999. La fourchette haute donnée en complément («estimation haute» du tableau) donne une indication de l'ampleur de ces deux incertitudes.*

*Les proportions ainsi mesurées de façon conjoncturelle sont très élevées : plus d'un tiers des femmes pourraient se trouver à comportements inchangés au moins une fois à la tête d'une famille monoparentale. Cependant, il faut tenir compte de la diminution de l'âge moyen au premier épisode de monoparentalité. En effet, entre les générations âgées de 70 ans en 1997 et celles âgées de 50 ans, on observe surtout un resserrement autour des âges de 35 à 45 ans sans modification de l'âge moyen. Par contre, pour les générations suivantes, la plus grande précocité des séparations induit une diminution de l'âge moyen, très approximativement de 2 ans par décennie. De ce fait, l'indicateur conjoncturel est particulièrement élevé car il cumule les comportements des femmes de tous âges au moment de l'enquête, qui appartiennent à des générations différentes. Par exemple, en 1997, de nombreuses femmes nées en 1962 entrent en monoparentalité parce que les séparations à l'âge de 35 ans sont fréquentes dans leur génération ; mais au même moment entrent nombre des femmes nées en 1952, alors âgées de 45 ans, parce que les séparations sont fréquentes à cet âge pour cette génération. Ce cumul conduit à des taux plus élevés que ceux connus par chaque génération concernée prise individuellement. Ainsi, une fois tenu compte de ce décalage<sup>1</sup>, on peut estimer qu'entre un quart et un tiers des femmes des générations ayant aujourd'hui entre 35 et 40 ans auront connu au moins une fois la monoparentalité.*

**Proportion des individus qui connaîtraient un épisode d'au moins un an durant lequel ils ont élevé des enfants de moins de 25 ans sans conjoint si les comportements actuels étaient maintenus inchangés** en %

|                  | Femmes | Hommes | Ensemble |
|------------------|--------|--------|----------|
| Estimation basse | 31     | 4      | 18       |
| Estimation haute | 43     | 5      | 24       |

Calcul : estimation conjoncturelle à partir des comportements observés en 1999.  
Source : enquête Étude de l'histoire familiale, INSEE / INED, 1999.

1. On obtient cette intensité finale pour la génération ayant atteint en 1997 l'âge moyen, autour de 35-40 ans, en appliquant une formule dite de translation qui permet d'obtenir une estimation de la descendance finale à partir de l'indicateur conjoncturel. Pour plus de détails, LERIDON H., TOULEMON L., *Démographie : approche statistique et dynamique des populations*, Economica, 1997.

**statut matrimonial et histoire familiale : à l'origine de la diversité des familles monoparentales**

Le statut matrimonial légal et la trajectoire matrimoniale sont des éléments décisifs pour comprendre les caractéristiques des familles monoparentales. En effet, être parent de famille monoparentale n'est qu'un état transitoire. L'analyse rétrospective permet d'estimer qu'à comportements inchangés, une femme sur trois ou quatre se trouverait au moins une fois dans sa vie en situation d'élever seule son ou ses enfants de moins de 25 ans (encadré 3) et la moitié des familles monoparentales se sont constituées depuis moins de cinq ans<sup>1</sup> (cf. tableau 4). Resituer la place de la monoparentalité dans la trajectoire des individus est donc déterminant.

**Moins de veufs et davantage de séparés et de célibataires**

Le statut matrimonial légal des parents de famille monoparentale a considérablement évolué au cours du temps (graphique 2). En 1962 les veufs représentaient plus d'un parent de famille monoparentale sur deux, ils ne sont plus qu'environ un sur dix aujourd'hui. Cette réduction continue s'est faite en premier lieu au profit des divorcés dont l'importance a crû très rapidement au sein des parents de famille monoparentale, passant de 17 % en 1968 à 43 % en 1990, et s'est ensuite relativement stabilisée. Plus récemment, la part de parents de famille monoparentale célibataires a considérablement augmenté, passant de 21 % en 1990 à plus de 30 % en 1999. Or, c'est sans doute pour cette catégorie des « célibataires » que le statut matrimonial légal apporte le moins d'informations, car être célibataire au sens légal correspond de plus en plus souvent à des situations de concubinage.

L'enquête Étude de l'histoire familiale permet de compléter l'information donnée par le statut matrimonial en étudiant l'évè-

1. Il s'agit ici d'anciennetés mesurées pour les familles monoparentales recensées comme telles « à un moment donné » et non de durées moyennes. Cet indicateur est la résultante de plusieurs comportements : l'âge des enfants au moment où la famille monoparentale est constituée, et donc la durée au bout de laquelle ils atteignent 25 ans ou quittent le domicile parental, les comportements de remise en couple du parent gardien, les modifications concernant la garde des enfants. Ces éléments diffèrent fortement selon l'histoire matrimoniale antérieure du parent et la façon dont s'est constituée la famille monoparentale.

nement qui a déterminé la « constitution » de la famille monoparentale (tableau 2). Ainsi, les trois quarts des parents de famille monoparentale se sont trouvés dans cette situation à la suite d'une séparation : la moitié se sont séparés alors qu'ils étaient mariés, un quart alors qu'ils vivaient en union libre. Dans ces situations, nettement majoritaires, les enfants ont vécu en famille avec leurs deux parents avant la séparation. Par contre, 15 % des familles monoparentales se sont constituées, suite à une naissance, alors que le parent ne vivait pas en couple<sup>2</sup>, ce qui signifie, en règle générale, que les enfants n'ont jamais vécu avec leur autre parent. Dans 11 % des cas enfin, la famille monoparentale devient monoparentale à la suite du décès du conjoint.

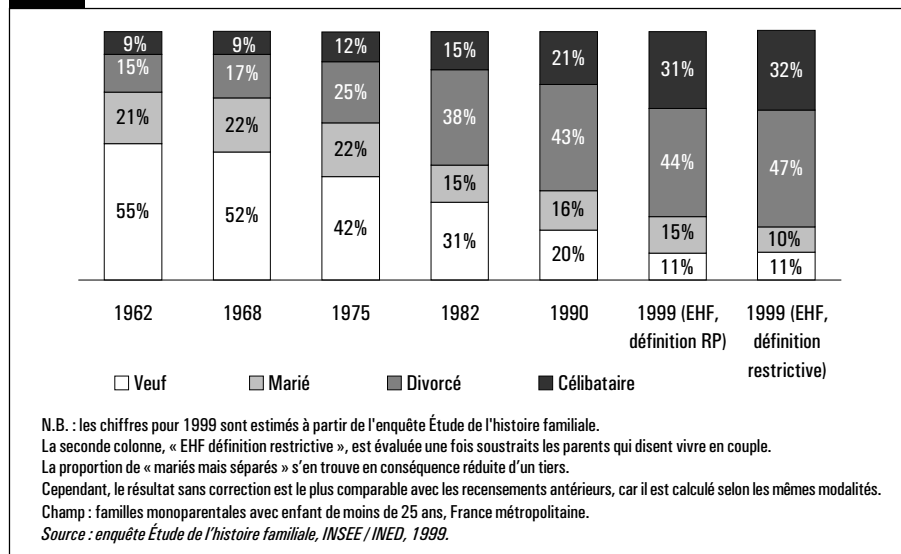
Dans le cas des parents célibataires, il est clair que le statut matrimonial légal n'apporte qu'une information incomplète (graphique 3). En effet, 61 % d'entre eux ont élevé leurs enfants dans le cadre d'une union libre avant une séparation ou un décès. Cependant, plus du tiers des parents de famille monoparentale célibataires déclarent n'avoir jamais vécu en couple.

Plus généralement, le mode de constitution de la famille, essentiel dans la trajectoire des individus, explique largement les caractéristiques de l'ensemble des parents de famille monoparentale par opposition aux parents en couple et la diversité des configurations familiales qui existent en leur sein.

Ainsi, la réduction au fil des recensements de la proportion d'hommes dans les parents de famille monoparentale s'explique par la diminution constante du veuvage, et par l'importance croissante des séparations, cas où la mère conserve généralement la garde des enfants.

2. Pour certains, il peut s'agir d'un rejet des unions antérieures qui ne sont alors pas déclarées ou encore d'une sous-déclaration motivée par le bénéfice d'une allocation ou d'avantages fiscaux liés au statut de parent isolé. Cela semble plus fréquent chez les hommes qui déclarent n'avoir jamais vécu en couple : 46 % d'entre eux déclarent dans d'autres parties du questionnaire soit avoir été mariés, soit ne pas être célibataire mais mariés, veufs ou divorcés.

### G.02 évolution du statut matrimonial légal des parents de famille monoparentale depuis 1962

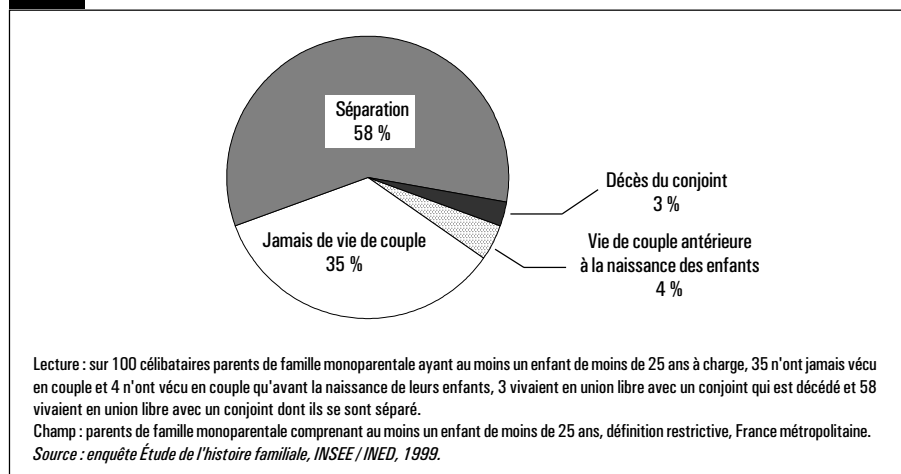


### T.02 comment se sont constituées les familles monoparentales ?

|   | en %       |            |            |
|---|------------|------------|------------|
|   | Hommes     | Femmes     | Ensemble   |
| <b>Par une naissance</b>  |            |            |            |
| Le parent n'a jamais vécu en couple                                 | 7          | 16         | 15         |
| Le parent a vécu en couple avant la naissance de son ou ses enfants | 6          | 14         | 13         |
|   | 1          | 2          | 2          |
| <b>Par une séparation</b>   |            |            |            |
| Le parent vivait en union libre                                     | 76         | 74         | 74         |
| Le parent était marié   | 19         | 26         | 25         |
|   | 57         | 48         | 49         |
| <b>Par un décès</b>   |            |            |            |
| Le parent vivait en union libre                                     | 17         | 10         | 11         |
| Le parent était marié   | 3          | 2          | 2          |
|   | 14         | 8          | 9          |
| <b>Ensemble</b>   | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> |
| <b>Non déterminé</b>  | <b>5</b>   | <b>8</b>   | <b>8</b>   |

Lecture : sur 100 parents de famille monoparentale ayant au moins un enfant de moins de 25 ans à charge, 13 n'ont jamais vécu en couple, et 2 n'ont vécu en couple qu'avant la naissance de leurs enfants. Champ : parents de famille monoparentale comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans, définition restrictive, France métropolitaine. Source : enquête Étude de l'histoire familiale, INSEE / INED, 1999.

### G.03 mode de constitution des familles monoparentales dont le parent est célibataire



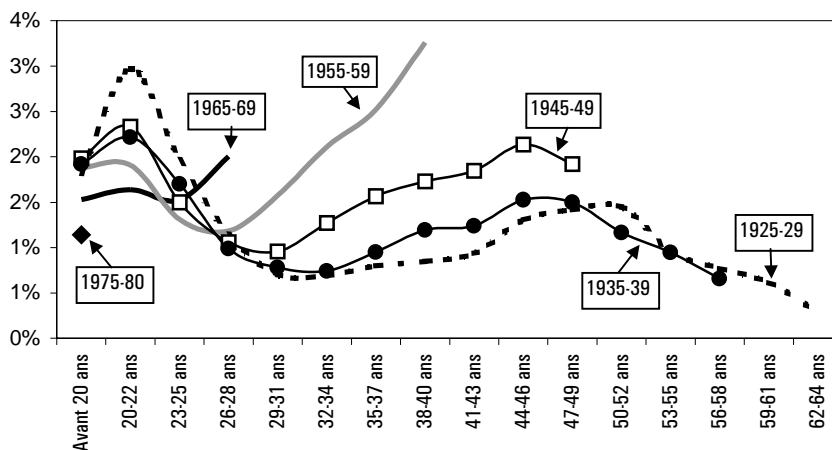
## L'âge où l'on devient parent de famille monoparentale, les évolutions au fil des générations

Pour évaluer à quel âge et dans quelle proportion chaque génération s'est-elle trouvée en situation d'élever seule des enfants, il faut utiliser les informations rétrospectives fournies par les personnes interrogées, qui portent parfois sur des événements anciens de leur vie. Comme ces informations sont de moindre qualité, ce sont les profils des courbes qui apportent le plus d'informations et la comparaison de ces profils d'une génération à l'autre. Par ailleurs, les éléments rétrospectifs étant moins souvent bien renseignés et cohérents pour les hommes, les résultats ne sont présentés que pour les femmes.

En premier lieu, le graphique 1-B montre une augmentation de la proportion de femmes qui à âge donné ont déjà eu une expérience de monoparentalité, qui est plus accusée à partir des générations de l'après-guerre. La proportion de femmes concernées au sein de la génération 1945-49 est équivalente à celles des femmes nées 20 ans après. Certaines femmes de cette génération 1945-49 vont être (ou ont été) confrontées pour la première fois à la monoparentalité après 1999, puisqu'elles n'avaient qu'entre 50 et 54 ans à cette date. De même, les femmes de la génération 1955-59 ont connu à 40 ans la monoparentalité dans une proportion équivalente à celles des femmes nées entre 1945 et 1949 à 45 ans et celles des femmes nées entre 1935 et 1939 à 51 ans. Cela explique les proportions élevées mesurées dans le tableau de l'encadré 3.

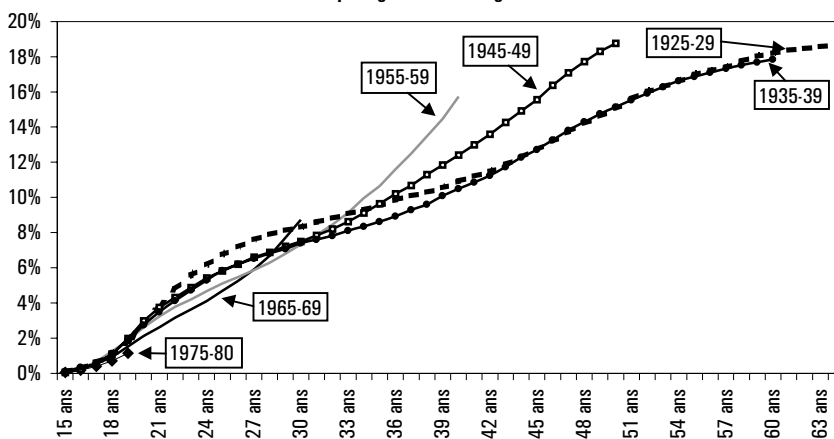
Par ailleurs, la proportion de femmes qui connaissent leur premier épisode de monoparentalité à chaque âge permet d'observer une modification du profil temporel de la monoparentalité (graphique 1-A). Jusqu'aux générations les plus récentes, deux temps sont facilement repérables : la courbe des premiers épisodes monoparentaux commence à augmenter d'abord avant 25 ans, ce qui correspond à la période de mise en couple et des premières naissances. Il s'agit la plupart du temps de femmes qui ont des enfants sans avoir vécu en couple. Puis la proportion remonte une fois que la plupart des familles composées d'un couple avec des enfants sont constituées : il s'agit alors plutôt de familles monoparentales issues de décès ou de ruptures au sein de ces couples. Cette seconde remontée s'amorce de plus en plus tôt, d'abord parce qu'il s'agit de plus en plus souvent de ruptures et de moins en moins souvent de décès, ensuite parce que les séparations sont plus précoces. Pour les dernières générations, ce calendrier est bousculé : la seconde vague est moins aisément discernable et la courbe semble avoir un trajectoire exponentielle. Les épisodes très précoces deviennent progressivement moins fréquents. Cette baisse s'explique sans doute en partie par la meilleure qualité des déclarations d'unions lorsque les femmes sont plus jeunes et leurs unions plus récentes, mais aussi par des modifications de comportements et un meilleur contrôle des naissances. C'est sur les trentenaires que porte finalement l'essentiel de l'augmentation à la fois du fait du recul de l'âge au premier enfant et de l'avancée des premières séparations. Pour les dernières générations observées, la forme des courbes porte d'ailleurs à croire que la tendance à la hausse des familles monoparentales risque de se prolonger dans l'avenir.

Graphique 1A : proportion de femmes qui sont à la tête d'une famille monoparentale pour la première fois, par âge et selon les générations



Lecture : 2% des femmes nées entre 1925 et 1929 se sont trouvées à la tête d'une famille monoparentale avant 20 ans, 3% entre 20 et 22 ans.

Graphique 1B : proportion de femmes étant ou ayant déjà été à la tête d'une famille monoparentale à chaque âge, selon leur génération



Lecture : 5% des femmes nées entre 1925 et 1929 ont connu au moins une fois la monoparentalité avant 22 ans.

Note commune aux deux graphiques :

Pour des raisons de lisibilité, seule une génération quinquennale sur deux a été reportée sur le graphique (par exemple les femmes nées entre 1945 et 1949 mais pas celles nées entre 1950 et 1954).

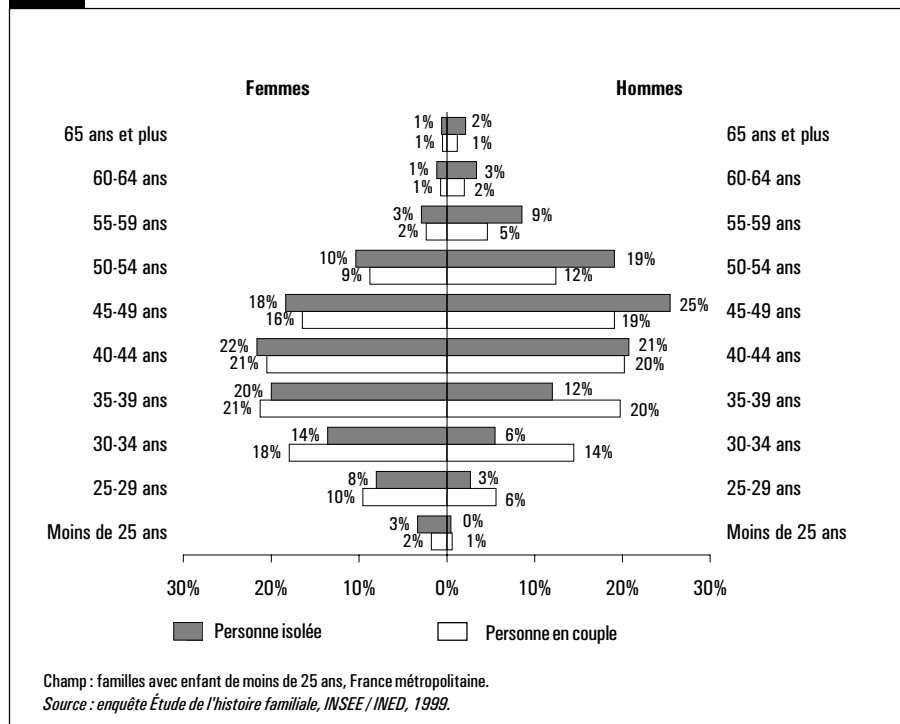
Une femme est considérée comme parent de famille monoparentale à un âge donné lorsqu'elle a des enfants de moins de 25 ans et qu'elle ne vit pas en couple. Comme précédemment, les vies de couple les plus complexes rendent certaines situations incertaines (ainsi on ne sait pas ce qui s'est passé entre la première et la dernière union lorsqu'il y en a deux). Ces cas ne sont pas ici pris en compte.

De même, l'âge des parents de famille monoparentale est lié à leur histoire matrimoniale antérieure. Les mères seules sont un peu plus fréquemment âgées de moins de 25 ans que celles qui vivent en couple, mais surtout plus nombreuses à avoir plus de 40 ans. Pour les hommes, la différence est encore plus considérable : 80 % des pères sans conjointe ont 40 ans ou plus, contre environ 60 % des hommes qui vivent en couple (graphique 4). L'âge relativement tardif de la monoparentalité est lié au fait qu'elle survient la plupart du temps après la séparation d'un couple avec des enfants, parfois après une longue période de vie commune (encadré 4).

Les familles monoparentales sont moins fréquemment des familles nombreuses : seulement 14 % ont trois enfants ou plus contre 22 % des couples (tableau 3). Les familles monoparentales nombreuses sont plus fréquentes lorsqu'il s'agit d'un veuvage que lorsque le parent n'a jamais vécu en couple, mais ces proportions restent inférieures à celles observées parmi les couples. En effet, aux différences de fécondité liées à la trajectoire matrimoniale<sup>3</sup>, s'ajoute le fait que nombre de parents ne vivent pas avec tous les enfants qu'ils déclarent avoir eu ou adopté. Ainsi, 29 % des familles monoparentales comprennent moins d'enfants que n'en a eu le parent (ce qui correspond à la situation de 24 % des parents en couple). Les enfants des parents de famille monoparentale étant en moyenne plus âgés, il est plus fréquent que certains d'entre eux aient déjà quitté le domicile parental ou atteint l'âge de 25 ans. Dans une moindre mesure, il est fréquent que les pères n'aient la garde que d'une partie des enfants de moins de 12 ans qu'ils déclarent avoir eu, ce qui indique sans doute que certains frères ou sœurs (ou demi-frères ou sœurs) sont élevés par leur mère.

Des différences considérables existent selon l'histoire matrimoniale des parents. Ainsi, ceux qui ont eu un enfant alors qu'ils ne vivaient pas en couple sont les plus jeunes et ont plus fréquemment de jeunes enfants à charge. Dans cette configuration, les familles nombreuses sont rares, ainsi que celles où le parent est un homme. L'ancienneté de la monoparentalité est également en

**G.04** répartition par âge des parents selon le sexe et la situation familiale



**T.03** caractéristiques des parents selon leur histoire familiale

|  | Les parents                 |               | La composition des familles (en %) |                                 |   |   |
|--|-----------------------------|---------------|------------------------------------|---------------------------------|---|---|
|  | Proportion de femmes (en %) | Âge médian    |                                    | Proportion de ménages complexes | Proportion de familles avec 3 enfants ou plus | Proportion de familles comprenant un enfant de moins de 6 ans |
|  |                             | Femmes        | Hommes                             |                                 |   |   |
| <b>Par une naissance</b>                             |                             |               |                                    |                                 |   |   |
| Le parent n'a jamais vécu en couple                  | 94                          | 36 ans        | 41 ans                             | 23                              | 9   | 44  |
| Le parent a vécu en couple                           | 97                          | 37 ans        | 45 ans                             | 9                               | 5   | 53  |
| <b>Par une séparation</b>                            |                             |               |                                    |                                 |   |   |
| Le parent vivait en union libre                      | 91                          | 37 ans        | 42 ans                             | 6                               | 12  | 36  |
| Le parent était marié                                | 85                          | 42 ans        | 47 ans                             | 6                               | 16  | 15  |
| <b>Par un décès</b>                                  |                             |               |                                    |                                 |   |   |
| Le parent vivait en union libre                      | 80                          | 45 ans        | 51 ans                             | 9                               | 19  | 17  |
| Le parent était marié                                | 80                          | 48 ans        | 50 ans                             | 7                               | 20  | 8   |
| <b>Non déterminé</b>                                 | <b>92</b>                   | <b>38 ans</b> | <b>44 ans</b>                      | <b>14</b>                       | <b>15</b>                                     | <b>39</b>   |
| <b>Ensemble des parents de famille monoparentale</b> | <b>88</b>                   | <b>41 ans</b> | <b>46 ans</b>                      | <b>9</b>                        | <b>14</b>                                     | <b>25</b>   |
| <b>Ensemble des parents vivant en couple</b>         | -                           | <b>39 ans</b> | <b>42 ans</b>                      | <b>4</b>                        | <b>22</b>                                     | <b>41</b>   |

Lecture : 94 % des parents de famille monoparentale (définition restrictive) n'ayant jamais vécu en couple sont des femmes. L'âge moyen des mères dans cette situation est de 36 ans, celui des pères de 41 ans. 23 % des familles monoparentales dont le parent n'a jamais vécu en couple vivent dans un ménage complexe (qui comprend d'autres personnes que le seul noyau parent/enfants), 9 % comprennent trois enfants ou plus, 44 % au moins un enfant de moins de 6 ans.  
Champ : parents en couple ou en famille monoparentale comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans, France métropolitaine.  
Source : enquête Étude de l'histoire familiale, INSEE / INED, 1999.

3. À âge comparable et lorsqu'ils ont des enfants de moins de 25 ans à charge, parents de famille monoparentale et parents en couple déclarent avoir eu un nombre d'enfants comparable. Les femmes en couple en déclarent plus avant 45 ans mais moins après 55 ans que les femmes isolées. Toujours à âge comparable, les mères de famille monoparentale veuves déclarent avoir eu plus d'enfants que les mères en couple alors que les mères qui n'ont jamais vécu en couple en déclarent moins.

**T  
04**

**ancienneté de la constitution des familles**

|                                     | Ancienneté de constitution de la famille <sup>1</sup> |                  |                  |
|-------------------------------------|---|------------------|------------------|
|                                     | Médiane   | Premier quartile | Dernier quartile |
| <b>Par une naissance</b>            |   |                  |                  |
| Le parent n'a jamais vécu en couple | 10 ans  | 4 ans            | 17 ans           |
| Le parent a vécu en couple          | 6 ans   | 2 ans            | 11 ans           |
| <b>Par une séparation</b>           |   |                  |                  |
| Le parent vivait en union libre     | 3 ans   | 1 an             | 7 ans            |
| Le parent était marié               | 5 ans   | 2 ans            | 10 ans           |
| <b>Par un décès</b>                 |   |                  |                  |
| Le parent vivait en union libre     | 4 ans   | 2 ans            | 9 ans            |
| Le parent était marié               | 5 ans   | 3 ans            | 10 ans           |
| <b>Ensemble</b>                     | <b>5 ans</b>  | <b>2 ans</b>     | <b>10 ans</b>    |

(1) L'ancienneté est calculée à partir de la date de l'événement ayant constitué la famille monoparentale : la date de séparation ou de décès du conjoint, ou si la personne ne vivait pas en couple, la date de la naissance du premier enfant. Il ne s'agit pas de durées moyennes mais de l'ancienneté mesurée de façon rétrospective parmi les familles monoparentales au moment de l'enquête.  
Lecture : la moitié de ces familles, dont le parent n'a jamais vécu en couple, se sont constituées il y a plus de 10 ans, un quart depuis moins de 4 ans, un quart depuis plus de 17 ans.  
Champ : parents de famille monoparentale comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans, définition restrictive, hors familles dont le mode de constitution n'a pu être déterminé (« non déterminé » du tableau 3), France métropolitaine.  
Source : enquête Étude de l'histoire familiale, INSEE / INED, 1999.

différents : les veufs qui ont des enfants semblent reconstituer plus souvent un couple que les femmes dans la même situation. Une famille sur cinq devenue monoparentale suite à un décès comprend plus de trois enfants, bien qu'il soit fréquent que certains des enfants aient déjà quitté le domicile parental. L'ancienneté de ces familles est assez faible : la moitié d'entre elles se sont constituées depuis moins de 3 ans lorsque les parents vivaient auparavant en union libre et moins de 5 ans s'ils étaient mariés. Aux remises en couple s'ajoute le fait que plus les enfants sont âgés au moment du décès d'un de leurs parents, plus la durée de leur présence dans la famille sera courte.

Enfin, les familles constituées à l'issue d'une séparation, largement majoritaires parmi les familles monoparentales, sont les moins anciennes. Les parents qui vivaient en union libre avant leur séparation sont les moins âgés et ont donc à charge des enfants plus jeunes. Au moment de la rupture, leurs enfants avaient en moyenne 4 ans et demi, contre 8 ans et demi si les parents étaient mariés. Ces parents sont seuls depuis moins longtemps, sans doute parce que, plus jeunes et avec moins d'enfants, ils reforment plus rapidement et plus fréquemment une union (Cassan et alii., 2001).

**des parents moins qualifiés  
mais plus souvent actifs**

Être parent de famille monoparentale n'est pas forcément associé à des positions défavorables sur le marché du travail. L'enquête « Étude de l'histoire familiale » comporte des éléments sur l'activité professionnelle, complétés par quelques informations rétrospectives comme l'âge au premier emploi ou les interruptions éventuelles d'activité, éléments que l'on peut croiser avec les caractéristiques familiales. Ici encore, la distinction selon l'histoire matrimoniale s'avère déterminante.

**Un déficit de qualification surtout manifeste chez les parents les plus jeunes**

En termes de formation tout d'abord, l'écart est assez prononcé entre parents en couple et parents de fa-

**T  
05**

**niveau de diplôme**

|                                       | en %          |                      |                  |            |
|---------------------------------------|---------------|----------------------|------------------|------------|
|                                       | Aucun diplôme | Du CEP au BEP ou CAP | Bac ou supérieur | Total      |
| <b>Pères en couple</b>                |               |                      |                  |            |
| Pères en couple                       | 15            | 52                   | 33               | 100        |
| <b>Pères de famille monoparentale</b> |               |                      |                  |            |
| Pères de famille monoparentale        | 15            | 58                   | 27               | 100        |
| <b>Mères en couple</b>                | <b>16</b>     | <b>47</b>            | <b>37</b>        | <b>100</b> |
| Moins de 35 ans                       | 16            | 43                   | 41               | 100        |
| 35 ans et plus                        | 16            | 49                   | 35               | 100        |
| <b>Mères de famille monoparentale</b> | <b>20</b>     | <b>48</b>            | <b>32</b>        | <b>100</b> |
| Moins de 35 ans                       | 30            | 46                   | 24               | 100        |
| 35 ans et plus                        | 17            | 49                   | 34               | 100        |

Champ : parents ayant des enfants de moins de 25 ans, dont les études sont achevées. Les non-réponses sont exclues, France métropolitaine.  
Source : enquête Étude de l'histoire familiale, INSEE / INED, 1999.

moyenne plus grande, dans la mesure où c'est la naissance de l'enfant qui fonde ici la famille monoparentale (tableau 4). La configuration familiale dans laquelle vivent ces enfants reste donc la même depuis leur naissance jusqu'à ce qu'ils quittent le domicile parental ou que leur parent se mette en couple. Les parents qui n'ont jamais vécu en couple vivent aussi plus fréquemment au sein d'un ménage complexe : c'est-à-dire le plus souvent en étant hébergés par leur propre famille.

Pour leur part, les parents « entrés en monoparentalité » avec la naissance d'un enfant mais qui ont déjà vécu en couple ont pour plus de la moitié d'entre eux des

enfants de moins de 6 ans à charge. Il s'agit en grande majorité de femmes, qui ont eu en moyenne leur premier enfant plus tardivement : à 30 ans en moyenne contre 25 ans pour celles qui ont toujours vécu seules.

Au sein des familles devenues monoparentales du fait du décès du conjoint, les parents sont assez logiquement plus âgés et les hommes plus nombreux. Cependant, ces derniers ne représentent que 20 % des parents dont le conjoint est décédé. Cette différence peut en premier lieu être imputée à l'espérance de vie plus élevée des femmes et à la différence d'âge entre conjoints. Mais cet écart est aussi lié à des comportements



mille monoparentale qui sont plus nombreux à n'avoir aucun diplôme ou seulement le certificat d'études ou le brevet des collèges<sup>4</sup> (tableau 5). Ce premier constat recouvre cependant des disparités importantes en fonction de l'histoire des familles monoparentales.

Pour les femmes, c'est chez les plus jeunes que s'observent les écarts les plus manifestes. Ainsi, avant 35 ans, seulement 24 % des mères seules ont un niveau de diplôme égal ou supérieur au bac contre 41 % de celles qui vivent en couple, alors que ces femmes appartiennent à des générations qui ont connu une forte hausse globale du niveau d'éducation. Deux facteurs permettent d'expliquer ce déficit de formation concentré sur les plus jeunes. En premier lieu, il correspond souvent à des parcours où la naissance des enfants intervient précocement. Cela se traduit soit par l'absence d'expérience professionnelle, soit par la naissance d'un premier enfant avant la fin des études ou le début de l'activité professionnelle. 24 % des mères de famille monoparentale de moins de 35 ans sont dans l'une de ces situations contre seulement 16 % des mères en couple. De plus, lorsque la catégorie socioprofessionnelle de leur père est connue, 64 % des mères seules ont un père employé ou ouvrier, contre 57 % des femmes en couple, différence d'origine sociale également corrélée avec les niveaux de formation.

Au contraire, les mères de famille monoparentale âgées de plus de 35 ans, soit les trois quarts d'entre elles, ont un écart de qualification négligeable par rapport aux autres mères du même âge. Leur origine sociale est par ailleurs très semblable à celle des mères en couple, à l'exception d'une sous-représentation des filles d'agriculteurs.

Ces différences rejoignent celles des histoires matrimoniales : les mères n'ayant jamais vécu en couple, qui sont les plus jeunes, sont aussi les moins nombreuses à être titulaires du baccalauréat (22 %). En revanche, 45 % de celles qui

ont vécu en couple avant d'avoir leurs enfants sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur : comme souligné précédemment, elles ont eu en moyenne leur premier enfant plus tardivement, ce qui est très souvent associé à des études plus longues. Entre ces deux extrêmes, les femmes divorcées ou séparées de leur mari sont 35% à détenir un baccalauréat ou un diplôme supérieur et ont des niveaux de diplôme comparables à ceux des femmes vivant en couple de même génération.

### **Des mères plus souvent actives, mais aussi plus souvent au chômage...**

Du point de vue du marché du travail, les taux d'activité<sup>5</sup> des mères seules sont nettement plus élevés que ceux des femmes qui vivent en couple (10 points d'écart), ce qui renvoie bien sûr à la nécessité pour elles de subvenir seules aux besoins de la famille. Des contraintes particulières semblent également transparaître dans les comportements des pères de famille monoparentale. En effet, ils sont plus souvent inactifs que leurs homologues en couple avec une influence du nombre d'enfants sur leur taux d'activité et d'emploi. Ainsi, parmi les pères âgés de 35 à 49 ans et ayant des enfants de moins de 25 ans, 92 % des pères en couple avec un seul enfant sont actifs et 93% de ceux qui ont deux enfants ou plus. Pour les pères à la tête d'une famille monoparentale, cette proportion s'établit à 89 % avec un seul enfant et à 84 % avec deux enfants ou plus. Enfin, ils travaillent un peu plus fréquemment à temps partiel que les hommes en couple. Être parent de famille monoparentale semble donc constituer en soi un élément de contrainte qui atténue les « effets de genre » : la nécessité d'apporter un revenu se combine à celle de prendre en charge les enfants, sans répartition possible des rôles entre conjoints. Les hommes et les femmes parents de famille monoparentale ont en conséquence des comportements d'activité plus similaires que les hommes et les femmes vivant en couple.

Par contre, à première vue, le taux d'emploi des mères de famille monoparentale n'est pas tellement plus élevé que celui des mères en couple (respectivement 66 et 65 %). Leur plus forte participation au marché du travail semble se traduire essentiellement par des taux de chômage plus importants : 23 % des mères seules contre 15 % des mères en couple.

Comme ces comportements d'activité sont étroitement liés à l'âge, au diplôme ou au nombre d'enfants, ainsi qu'aux autres caractéristiques du parent et de sa famille, des régressions logistiques peuvent permettre d'apprécier « toutes choses étant égales par ailleurs » l'effet spécifique du fait d'être parent d'une famille monoparentale (encadré 5). En effet, comme on l'a souligné précédemment, les parents de famille monoparentale sont plus âgés, mais ont aussi moins d'enfants que les parents en couple, et n'ont pas les mêmes niveaux de diplôme.

Être mère de famille monoparentale augmente la probabilité d'occuper un emploi de façon significative, une fois contrôlés les effets d'un certain nombre de caractéristiques individuelles (tableau 6). Ce facteur joue cependant de façon beaucoup plus importante sur la probabilité d'être active, ou d'être au chômage quand elles sont actives. De même, pour les hommes, la monoparentalité se traduit par des taux d'activité et d'emploi plus faibles, un taux de chômage plus élevé, même une fois pris en compte leur écart d'âge par rapport aux pères en couple.

### **... surtout lorsque ce sont des mères n'ayant jamais vécu en couple**

Le mode de constitution de la famille correspond à cet égard à des profils d'activité différents. Pour toutes les situations familiales, la probabilité d'être active reste significativement supérieure à celles observées pour les femmes mariées en couple, même pour les mères de famille monoparentale qui sont seules à la suite du décès de leur conjoint. Leur moindre taux

4. Pour les hommes, l'écart porte uniquement sur la répartition entre diplômes inférieurs et supérieurs au bac, alors que pour les femmes, il correspond aussi au fait d'être plus fréquemment sans aucun diplôme.

5. Qui mesurent la proportion d'actifs, qu'ils occupent un emploi ou soient au chômage.

T  
06

statut d'activité des parents d'enfants de moins de 25 ans  
selon leur sexe et leur situation familiale

|                                     |                                | Être actif ?                           |            | Être au chômage ?   |            | Avoir un emploi ? |            |      |
|-------------------------------------|--------------------------------|--|------------|---------------------|------------|-------------------|------------|------|
|                                     |                                | Taux d'activité (%)                    | Odds ratio | Taux de chômage (%) | Odds ratio | Taux d'emploi (%) | Odds ratio |      |
| Situation familiale                 | Pères vivant en couple         | 94                                     | ref.       | 7                   | ref.       | 88                | ref.       |      |
|                                     | Pères vivant seuls             | 89                                     | 0,7        | 12                  | 1,8        | 79                | 0,6        |      |
|                                     | Mère vivant en couple          | 75                                     | ref.       | 15                  | ref.       | 65                | ref.       |      |
|                                     | Mères vivant seules            | 85                                     | 2,1        | 23                  | 1,7        | 66                | 1,2        |      |
| Situation détaillée pour les femmes | Mères en couple                | Mères mariées                          | 74         | ref.                | 14         | ref.              | 65         | ref. |
|                                     |                                | Mères non mariées                      | 82         | 1,6                 | 22         | 1,2               | 65         | 1,1  |
|                                     | Mères de famille monoparentale | Naissance                              | 81         | 1,6                 | 31         | 2,0               | 57         | 0,9  |
|                                     |                                | Séparation après une union libre       | 87         | 2,3                 | 27         | 2,0               | 65         | 1,0* |
|                                     |                                | Séparation ou divorce après un mariage | 89         | 2,9                 | 18         | 1,5               | 74         | 1,5  |
|                                     |                                | Décès                                  | 73         | 1,5                 | 18         | 1,5               | 60         | 1,1* |
|                                     |                                | Inconnu                                | 82         | 2,1                 | 32         | 2,1               | 57         | 0,9* |

Note : la seconde colonne de chaque rubrique est un extrait des résultats obtenus par des régressions logistiques présentées plus en détail dans l'encadré 5. Le seuil de significativité retenu est 1%, les étoiles signifient que la valeur n'est pas significativement différente de 1.  
Lecture : 75 % des mères vivant en couple sont actives et 85 % des mères vivant seules avec leurs enfants. Même une fois d'autres caractéristiques contrôlées (âge, nombre d'enfants, type de quartier de résidence, niveau de diplôme...), la différence reste significative puisqu'on peut estimer que les femmes seules ont 2,1 fois plus de chances d'être actives.  
Source : enquête Étude de l'histoire familiale, INSEE / INED, 1999.

d'activité semble essentiellement imputable à leur âge et à un nombre d'enfants en moyenne plus élevé. Les femmes séparées d'un conjoint, surtout si elles ont été mariées, sont celles qui se présentent le plus fréquemment sur le marché du travail : 89 % des femmes mariées séparées ou divorcées sont actives et elles ont, à autres caractéristiques identiques, presque trois fois plus de chances d'être actives qu'une femme en couple mariée. Cette plus forte présence sur le marché du travail ne se traduit pas forcément au niveau de l'emploi, les taux de chômage des mères de famille monoparentale étant on l'a vu systématiquement supérieurs à ceux des mères en couple. Les taux de chômage des mères qui n'ont jamais vécu en couple sont proches d'un tiers tandis que plus du quart des mères actives séparées après une union libre sont au chômage.

C'est sur le taux d'emploi que s'observent au bout du compte les différences les plus fortes. Seules les femmes à la tête d'une famille monoparentale anciennement mariées, qui sont divorcées ou séparées, ont une probabilité plus forte d'avoir un emploi que les mères en couple. Par contre, les taux d'emploi ne sont pas significativement différents dans le cas des autres mères seules, à l'exception de celles qui ne vivaient pas en couple au moment de la naissance de leurs enfants, qui ont une probabilité plus faible que les femmes mariées en couple d'occuper un emploi.

Le constat qui peut être ici dégagé est donc celui de grandes disparités entre les familles monoparentales, aussi bien quant à leur composition qu'aux qualifications ou aux profils d'activité des parents. Des situations caractérisées par un cumul de facteurs de vulnérabilité se dessinent cependant, sans se recouper toutefois parfaitement : jeunesse du parent et de ses enfants, niveau de qualification plus faible, probabilité élevée d'être au chômage et absence fréquente d'expérience de vie de couple (sans doute souvent liée avec l'absence de soutien du parent non gardien, qui n'a jamais vécu avec les enfants). Ce profil correspond assez largement à celui des bénéficiaires de l'allocation parent isolé, prestation destinée à fournir un niveau minimal de ressources aux parents qui élèvent seuls leurs enfants soit lorsque ces enfants ont moins de trois ans,

E-5

Les régressions logistiques sur le statut d'activité

L'objectif de ces régressions est d'évaluer la part des différences de comportements observées entre parents en couple et parents vivant seuls qui est liée à leur situation familiale, une fois prises en compte certaines caractéristiques comme l'âge, le niveau de diplôme, qui peuvent influencer sur les statuts d'activité. Compte tenu des effectifs très élevés dont on dispose (presque 140 000 parents d'enfants de moins de 25 ans), il est possible d'introduire un grand nombre de modalités (tableau). Par contre, le seuil de significativité retenu est plus faible qu'habituellement (1 % voire 1‰ dans la grande majorité des cas). Le tableau 6 qui figure dans le corps du texte présentent les « odds ratio », c'est-à-dire la probabilité par rapport à la modalité de référence, obtenus pour les seules modalités concernant la situation familiale. Chaque colonne correspond en fait à trois régressions différentes : une première sur les pères où la variable introduite dans la régression pour décrire la situation familiale ne comporte que deux modalités : parent en couple (qui sert de référence) / parent de famille monoparentale ; une seconde avec la même variable de situation familiale mais pour l'ensemble des mères ; une troisième enfin, sur les seules mères où la variable décrivant la situation familiale est plus détaillée et reprend la classification des familles monoparentales utilisée dans les parties précédentes. La modalité de référence pour cette situation familiale est une mère en couple mariée avec son conjoint.

variables introduites dans les régressions (hormis celles décrivant la situation familiale)

|  |  |
|--|--|
| Diplôme  | 10 catégories :<br>- 8 niveaux de diplôme<br>- « études en cours »<br>- « non-réponse »                                |
| Âge  | 11 tranches quinquennales  |
| Âge au premier enfant                                  | 5 catégories dont « inconnu »  |
| Nombre d'enfants et âge du plus jeune                  | 15 catégories de type « un enfant de moins de 3ans, deux enfants, le plus jeune a moins de 3 ans »...                  |
| Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enquêté    | 9 catégories :<br>- 6 catégories socioprofessionnelles<br>- actif non précisé<br>- inactif<br>- inconnu ou non-réponse |
| Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enquêté | idem   |
| Région   | 22 modalités   |
| Type socio-économique du quartier                      | 8 catégories   |

soit lorsque le parent vit seul depuis moins d'un an. Cependant, ces configurations, sans diminuer vraiment en nombre, demeurent minoritaires au sein des familles monoparentales : de plus en plus de parents se sont séparés après avoir été mariés ou avoir vécu en union libre. Leur passage par la monoparentalité correspond à une période en général assez transitoire, d'une durée souvent inférieure à cinq ans. Ces parents doivent aussi faire face aux charges supplémentaires, matérielles et organisationnelles, liées à la séparation et à l'absence de conjoint (par exemple quelle que soit l'histoire familiale, les parents de famille monoparentale sont moins fréquemment propriétaires de leur logement que les couples à âge comparable). Cependant, ils disposent d'atouts supplémentaires puisqu'ils bénéficient d'une meilleure position sur le marché du travail, associée à des qualifications plus élevées et à un moindre risque de chômage. ●

#### Pour en savoir plus...

ALGAVA E., « Les familles monoparentales en 1999 », in *Population*, n° 4-5, 57<sup>e</sup> année, 2002, pp. 733-758.

CASSAN F., MAZUY M., CLANCHE F., « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *INSEE Première*, n° 797, juillet 2001.

CHAMBAZ C., « Les familles monoparentales en Europe, des réalités multiples », *Études et résultats*, n° 66, juin 2000.

CRISTOFARI M.-F., LABARTHE G., « Des ménages de plus en plus petits », *INSEE Première*, n° 789, juillet 2001.

HERPIN N., OLIER L., « Les familles monoparentales, aidées mais fragilisées », in *France Portrait Social 1997-1998*, INSEE.

MAZUY M., TOULEMON L., « Étude de l'histoire familiale, premiers résultats de l'enquête en ménages », *Dossiers et recherches, INED*, n° 93, février 2001.

SECHET R., DAVID O., QUINTIN O., « Familles monoparentales et pauvreté », *Les travaux de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002, La Documentation française*, 2001, pp. 71-82.

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

**Internet** : [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Tél. : 01 40 56 81 24



- un hebdomadaire :

### **Études et Résultats**

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopie : 01 40 56 80 38

[www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

- trois revues trimestrielles :

### **Revue française des affaires sociales**

revue thématique

dernier numéro paru :

« Le bénévolat »

n° 4, octobre-décembre 2002

### **Dossiers Solidarité et Santé**

revue thématique

dernier numéro paru :

« Comparaisons internationales », n° 3, juillet-septembre 2002

« La tarification à la pathologie - leçons de l'expérience étrangère »,  
Actes du colloque du 7 et 8 juin 2001, Hors série, juillet 2002

### **Cahiers de recherche de la MiRe**

- des ouvrages annuels :

### **Données sur la situation sanitaire et sociale en France**

#### **Compte nationaux de la santé**

#### **Compte de la protection sociale**

- et aussi...

### **Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne**

#### **STATISS, les régions françaises**

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

[www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm](http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm)



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française  
29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07  
tél. : 01 40 15 70 00

**Internet** : [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)